



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue de la Verrerie 15 – 17 -21 -23 – 23A - 25**
Chaussée de Neerstalle 150 – 164 - 172

Identité du demandeur : FOYER DU SUD SRCL

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **Reconvertir un ancien site industriel en 92 logements et 1.815m² d'équipements collectifs associés, un parking couvert pour 39 voitures et 182 emplacements vélos. Créer une voirie cyclo-piétonne et modifier le carrefour avec la rue de la Soierie - PU/28460/**

PRAS : espaces structurants, zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
- 32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- 24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- application de l'art. 175/15 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)
- application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
- application de la prescription générale 0.7. du PRAS (équipements ne relevant pas des actes autorisés ou dépassant la superficie de plancher autorisée prescrits dans la zone)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)
- Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B
- dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade)

L'enquête publique se déroule :

A partir du 05/10/2024 et jusqu'au 03/11/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 03/11/2024, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 19 novembre 2024

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 03/09/2024

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU/28460/

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : FOYER DU SUD SRCL Elise Bollut

bien sis :

goed gelegen :

Avenue de la Verrerie 15
Avenue de la Verrerie 23
Avenue de la Verrerie 21
Avenue de la Verrerie 17
Avenue de la Verrerie 25
Avenue de la Verrerie 23A
Chaussée de Neerstalle 164
Chaussée de Neerstalle 150
Chaussée de Neerstalle 172

A Forest - Te Vorst,

